

LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ LES PROGRAMMES DANS LA COMMUNAUTÉ D'AFRIQUE DE L'EST

Note d'orientation politique



TABLE DES MATIÈRES

A. le Résumé	1
1. L'Introduction	3
2. Le Contexte régional	4
3. Le Cadre politique et juridique	5
4. L'État d'avancement et défis	8
5. la Dimension régionale et les opportunités	10
6. L'Analyse comparative	12
7. Les Approches innovantes et les meilleures pratiques	14
B. Les Mesures et les recommandations politiques	16
8. La Justification	16
9. Les Recommandations	17
10. La Conclusion	19
11. Les Références	20

A. Le Résumé

Cette note de synthèse examine la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), en mettant l'accent sur la dynamique régionale, les défis de mise en œuvre, les opportunités et les recommandations concrètes. S'appuyant sur une analyse documentaire approfondie et les points de vue des parties prenantes, elle présente une analyse comparative qui offre une évaluation complète de l'état actuel des programmes FPS dans la région de la CAE. Elle décrit ensuite des moyens stratégiques pour renforcer la coopération régionale et accélérer le progrès de la participation effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

L'analyse révèle que, malgré le progrès significatif dans l'élaboration de cadres politiques pour la mise en œuvre du programme FPS aux niveaux régional et national, d'importantes lacunes subsistent quant à la traduction de ces engagements en actions concrètes. Parmi les principaux défis figurent l'insuffisance de financements, la faiblesse de mécanismes de coordination, la participation limitée des femmes aux processus de paix formels et l'attention insuffisante portée aux dimensions régionales des enjeux de paix et de sécurité qui affectent les femmes. L'analyse identifie toutefois d'importantes opportunités pour faire progresser le programme FPS grâce à une coopération régionale renforcée, des mécanismes de financement innovants et des partenariats stratégiques.

Sur la base de cette évaluation, la note de synthèse formule des recommandations ciblées à l'intention du Secrétariat de la CAE, des États partenaires, des Organisations de la Société Civile et des partenaires au développement afin de renforcer la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité dans toute la région. En relevant les défis identifiés et en tirant parti des opportunités existantes, la CAE peut progresser significativement vers une approche de la paix et de la sécurité plus inclusive et sensible au genre, qui reconnaisse et valorise le rôle des femmes en tant qu'actrices de la paix.



1. Introduction

1.1 L'Objectif et la portée

Cette analyse vise à fournir une évaluation complète des programmes Femmes, Paix et Sécurité (FPS) au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), en mettant l'accent sur :

- L'état actuel de la mise en œuvre des FPS aux niveaux régionaux et national
- Les principaux défis et obstacles à une mise en œuvre efficace
- Les dimensions régionales et les opportunités de coopération renforcée
- Les recommandations concrètes pour le renforcement des programmes FPS

L'analyse couvre les huit États partenaires de la CAE : le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Somalie, tout en tenant compte des contextes et des plateformes demise en œuvre des FPS variés dans ces pays.



1.2 La Méthodologie

L'analyse utilise une approche mixte, s'appuyant sur :

- **L'analyse documentaire:** un examen approfondi des traités, des protocoles, politiques et des plans d'action de la CAE ; les plans d'action nationaux FPS ; et les cadres pertinents de l'UA et des Nations Unies
- **L'analyse des données:** l'examen des données quantitatives disponibles sur la participation des femmes aux processus de paix, aux institutions de sécurité et aux organes décisionnels
- **L'analyse comparative:** l'évaluation de la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité dans les États partenaires de la CAE et la comparaison avec d'autres communautés économiques régionales
- **L'Analyse des écarts:** l'identification des principaux écarts entre les engagements politiques et leur mise en œuvre

2. Le Contexte régional : Paysage de la paix et de la sécurité dans la CAE

2.1 L'aperçu des défis concernant la paix et la sécurité

La région de l'Afrique de l'Est est confrontée à un ensemble complexe de défis concernant la paix et la sécurité qui présentent d'importantes dimensions liées au genre :

- **Les conflits actifs:** Les conflits en cours dans l'est de la RDC, au Soudan du Sud et dans certaines régions de Somalie continuent d'entraîner des conséquences dévastatrices pour les femmes et les filles, notamment les déplacements de population, les violences sexuelles et sexistes et l'insécurité économique.
- **Les menaces transfrontalières à la sécurité:** Les menaces transnationales telles que le terrorisme, l'extrémisme violent, la traite des personnes et la prolifération des armes légères affectent les femmes de manière spécifique et nécessitent souvent des réponses régionales.
- **Les violences électorales:** Plusieurs États partenaires de la CAE ont connu des violences liées aux élections, qui incluent souvent des violences ciblées contre les candidates et les électrices.
- **Les risques sécuritaires liés au climat:** Le changement climatique est de plus en plus reconnu comme une menace pour la sécurité dans la région, les femmes en subissant souvent des impacts disproportionnés en raison de leur dépendance aux ressources naturelles et de leur capacité d'adaptation limitée.

2.2 L'architecture régionale de paix et de sécurité

La CAE a mis en place plusieurs mécanismes pour relever les défis sur la paix et la sécurité :

- **Le protocole de paix et de sécurité de la CAE:** Il fournit le cadre juridique de la coopération régionale sur la paix et la sécurité, notamment des dispositions relatives à l'intégration de la dimension de genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.
- **Le mécanisme d'alerte précoce de la CAE:** Il vise à détecter et à surveiller les conflits potentiels, bien que les indicateurs spécifiques au genre restent limités.
- **Le cadre de médiation de la CAE:** Il oriente l'engagement de la Communauté dans la prévention et le règlement des conflits, et prévoit la participation des femmes.
- **Les comités sectoriels et les groupes de travail:** Les divers organes sectoriels traitent d'aspects spécifiques de la paix et de la sécurité, notamment le Comité sectoriel sur la sécurité interétatique.

Toutefois, l'analyse révèle que la perspective de genre n'est pas systématiquement intégrée dans ces mécanismes et que la participation des femmes à leur gouvernance et à leur fonctionnement demeure limitée.

3. Les Cadre politique et juridique pour les Femmes, la paix et la sécurité (FPS) dans la CAE

3.1 Les cadres régionaux

La CAE a élaboré plusieurs cadres qui constituent le fondement de la mise en œuvre des FPS:

- **Le Traité de la CAE:** Il établit les principes fondamentaux d'égalité des sexes, de bonne gouvernance et de coopération sur la paix et la sécurité.
- **Le Protocole de la CAE sur la paix et la sécurité:** Il comprend des dispositions spécifiques sur l'intégration de la dimension de genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.
- **La Politique de la CAE concernant le genre (2018):** Elle comprend des objectifs stratégiques relatifs à la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité.
- **Le Plan d'action régional de la CAE sur les FPS:** Actuellement en cours d'élaboration, il vise à fournir un cadre global pour la mise en œuvre régionale des FPS.



3.2 Les Plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité

Tous les États partenaires de la CAE ont élaboré ou sont en train d'élaborer des plans d'action nationaux (PAN) relatifs à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies :

Le Pays	L'Etat du PAN	La génération actuelle	La période	Le domaine d'intervention clé Le Pays
Le Burundi	Adopté	3e	2022 – 2027	la participation, la prévention, la protection, le relèvement
La DRC	Adopté	3e	2025- 2028	La participation, la prévention, la protection, le secours et le relèvement
Le Kenya	Adopté	3e	2025-2029	La participation, la prévention, la protection, le secours et le relèvement
Le Rwanda	Adopté	3e	2018-2022	La participation, la prévention, la protection, le secours et le relèvement, la coordination
La Somalie	Adopté	1re	2021-2024	la participation, la prévention, la protection, le relèvement
Le Soudan du Sud	Adopté	2e	2021-2025	la participation, la prévention, la protection, le relèvement
La Tanzanie	Adopté	3e	2021- 2026	Réaliser la compétitivité et l'industrialisation pour le développement humain La Tanzanie
L'Ouganda	Adopté	3e	2021-2025	la participation, la prévention, la protection, le relèvement

Bien que l'élaboration des PNA représente un progrès important, l'analyse révèle des variations significatives quant à leur qualité, leur mise en œuvre et leurs mécanismes de suivi. Les principaux défis sont les suivants:

- L'évaluation et budgétisation inadéquates
- La participation limitée de la Société Civile au développement et à la mise en œuvre
- Les Cadres de suivi et d'évaluation insuffisants
- La prise en compte insuffisante des dimensions régionales

3.3 L'Alignement avec les cadres continentaux et mondiaux

L'approche de la CAE aux Femmes, à la paix et à la sécurité s'inscrit dans des cadres continentaux et mondiaux plus larges:

- **Les cadres de l'Union Africaine:** notamment le Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo), le Cadre continental de résultats de l'UA pour les Femmes, la paix et la sécurité et l'initiative FemWise-Africa de l'UA.
- **Les cadres des Nations Unies :** notamment la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les résolutions ultérieures, le Programme Femmes, Paix et Sécurité et les objectifs de développement durable (en particulier l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes et l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions fortes).

L'analyse révèle les différents degrés d'alignement entre les cadres de la CAE et ces normes continentales et mondiales, avec des possibilités d'harmonisation et de cohérence accrues.



4. L'État de la mise en œuvre et les défis

4.1 La Participation des femmes aux processus de paix

Malgré les engagements politiques, la participation des femmes aux processus de paix formels dans la région de la CAE demeure limitée:

- Les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage des négociateurs, des médiateurs et des signataires des processus de paix.
- Les organisations de la Société Civile féminine n'ont pas souvent d'accès formel aux négociations de paix.
- La participation des femmes tend à être plus élevée dans les processus de paix informels au niveau communautaire, mais ces endroits sont souvent sous-estimés et insuffisamment financés.

L'ÉTUDE DE CAS: PROCESSUS DE PAIX AU SOUDAN DU SUD



L'Accord Revitalisé sur le Règlement du Conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) prévoyait un quota de 35 % pour la représentation des femmes. Cependant, sa mise en œuvre effective est loin d'être à la hauteur des attentes : les femmes ne représentent que 25 % des délégués au Comité National de Révision Constitutionnelle et des pourcentages encore plus faibles dans les autres organes de mise en œuvre. Ceci illustre le décalage entre les engagements politiques et la pratique.

4.2 La protection contre les violences sexistes

Les violences sexuelles et sexistes (VSS) liées aux conflits demeurent fréquentes dans certaines parties de la région, en particulier dans les zones de conflit actif:

- L'accès limité à la justice pour les victimes
- Les mécanismes de protection inadéquats
- Les services de soutien psychosocial et économique insuffisants
- La faible coordination entre les secteurs de la sécurité et de la justice

L'ÉTUDE DE CAS: L'EST DE LA RDC



Malgré de nombreuses initiatives visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits dans l'est de la RDC, notamment la création d'unités de police spécialisées et de tribunaux mobiles, les victimes continuent à se heurter à d'importants obstacles pour accéder à la justice et aux services de soutien. Les approches régionales pour traiter les dimensions transfrontalières des VSS restent insuffisamment développées.

4.3 Le financement et l'allocation des ressources

L'insuffisance des financements constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace des programmes Femmes, Paix et Sécurité dans toute la région :

- La plupart des plans d'action nationaux ne disposent pas de lignes budgétaires dédiées et dépendent fortement des financements des donateurs.
- Le suivi des dépenses liées aux programmes Femmes, Paix et Sécurité présente une transparence limitée.
- Les budgets nationaux de sécurité sont confrontés à des priorités concurrentes.
- Le financement régional mutualisé pour les initiatives Femmes, Paix et Sécurité est minimal.



LA CONSTATATION PRINCIPALE

L'analyse des budgets nationaux révèle que moins de 2 % des budgets du secteur de la sécurité dans la région sont explicitement affectés à des programmes sensibles au genre, ce qui souligne l'important déficit de financement.

4.4 La Coordination et la cohérence

Des mécanismes de coordination insuffisants compromettent la mise en œuvre efficace du programme Femmes, Paix et Sécurité :

- La coordination limitée entre les niveaux régional et national ;
- La fragmentation des efforts entre de multiples ministères et d'agences ;
- L'engagement insuffisant entre les gouvernements et la Société Civile ;
- L'absence d'approches harmonisées face aux défis transfrontaliers.

L'absence d'un mécanisme de coordination régional dédié au programme Femmes, Paix et Sécurité a contribué à ces difficultés, bien que des efforts soient en cours pour en établir un.

4.5 Le Suivi, l'évaluation et l'apprentissage

Des lacunes importantes subsistent dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité :

- La collecte et la communication de données incohérentes ;
- Les données ventilées par sexe limitées sur les questions de paix et de sécurité ;
- Les mécanismes de responsabilisation insuffisants ;
- L'apprentissage et l'adaptation insuffisants fondés sur des données probantes.

L'élaboration du Plan d'action régional de la CAE sur les Femmes, Paix et Sécurité offre l'occasion d'établir un cadre régional de suivi et d'évaluation plus robuste.

5. Les dimensions et les opportunités régionales

5.1 Les défis transfrontaliers et les réponses régionales

De nombreux défis en matière de paix et de sécurité dans la CAE présentent d'importantes dimensions régionales qui nécessitent des réponses coordonnées :

- **Les mouvements de réfugiés:** La région accueille plus de 4,5 millions de réfugiés, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Les approches régionales sur la protection et l'aide aux réfugiés restent insuffisantes.
- **La traite des personnes:** Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la traite des personnes transfrontalière dans la région, ce qui nécessite des efforts coordonnés de prévention et de réponse.
- **La prolifération des armes légères:** La circulation des armes légères et de petit calibre à travers les frontières contribue à l'insécurité et aux violences sexistes, ce qui exige des initiatives régionales de désarmement et de contrôle.
- **L'extrémisme violent:** Des groupes comme Al-Shabaab opèrent au-delà des frontières, avec des stratégies de recrutement et des impacts spécifiques au genre qui nécessitent des stratégies régionales de prévention et de réponse.



5.2 L'Intégration économique régionale et FPS

L'agenda d'intégration économique de la CAE s'articule de manière significative avec les FPS:

- **Le commerce transfrontalier:** Les femmes représentent la majorité des petits commerçants transfrontaliers de la région, ce qui fait de la sécurité et de la gestion des frontières un enjeu majeur sur l'égalité des sexes.
- **La liberté de circulation:** L'accroissement de la mobilité au sein de la CAE crée à la fois des opportunités et des risques pour les femmes, notamment en ce qui concerne la traite et l'exploitation.
- **L'autonomisation économique:** Les initiatives économiques régionales peuvent contribuer au redressement économique des femmes dans les contextes post- conflit si elles intègrent la dimension de genre dans leur conception.

5.3 Les échanges de connaissances et renforcement des capacités

La plateforme régionale offre de nombreuses importantes opportunités d'échange de connaissances et de renforcement des capacités :

- **Le partage des meilleures pratiques:** Les États partenaires peuvent tirer des enseignements des expériences des uns et des autres concernant la mise en œuvre des engagements relatifs aux FPS.
- **Les initiatives de formation conjointes:** Les programmes de formation régionaux peuvent renforcer les capacités sur les approches sensibles au genre pour la paix et la sécurité.
- **La recherche collaborative:** Les initiatives de recherche régionales peuvent consolider les données probantes nécessaires à l'efficacité des programmes relatifs aux FPS.

5.4 Le plaidoyer collectif et la définition de normes

La CAE peut jouer un rôle important dans la promotion des normes et des standards relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité:

- **Les normes régionales:** Élaborer des normes régionales pour la participation des femmes aux processus de paix et la protection contre les violences sexistes.
- **La voix collective:** Utiliser le poids collectif de la CAE pour défendre les priorités des femmes, de la paix et de la sécurité au sein des organes continentales et internationales.
- **L'apprentissage par les pairs et responsabilisation:** Créer des mécanismes de responsabilisation mutuelle entre les États partenaires concernant leurs engagements sur les femmes, la paix et la sécurité

6. L'analyse comparative: Mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité dans d'autres communautés économiques régionales

6.1 La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS)

La CEDEAO a réalisé des progrès significatifs dans l'institutionnalisation du programme Femmes, Paix et Sécurité:

- L'adoption d'un Plan d'action régional sur les Femmes, Paix et Sécurité en 2010, actuellement en cours de mise en œuvre de sa troisième génération (2018-2023)
- La création d'une Direction générale du genre dédiée aux Femmes, Paix et Sécurité
- L'élaboration du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, intégrant des dispositions importantes en matière de genre
- La création du Réseau féminin de maintien de la paix de la CEDEAO



LES LEÇONS PRINCIPALES:

L'expérience de la CEDEAO démontre l'importance d'institutionnaliser le programme Femmes, Paix et Sécurité au sein des structures régionales et mettre en place des mécanismes de financement dédiés.

6.2 La Communauté de Développement de l'Afrique du Sud (SADC)

La SADC a intégré la question des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS) à son architecture de paix et de sécurité:

- L'adoption d'une stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité (2018- 2022)
- La création d'une unité genre au sein de l'organe pour la politique, la défense et la sécurité ;
- L'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les violences sexistes.
- La création d'un réseau de femmes médiatrices.



LES LEÇONS PRINCIPALES:

L'approche de la SADC souligne l'importance d'intégrer la question des femmes, de la paix et de la sécurité à l'ensemble de l'architecture de paix et de sécurité, plutôt que de la traiter comme une question isolée.



- Une amélioration du cadre normatif, bref : un arsenal juridique favorable à la promotion du Genre dans la gestion et la résolution pacifique de conflit
- À titre illustratif :
- Loi N° 22/065 du 26 Décembre 2023 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits, et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité humaine, La Constitution de la République en ses articles 13, 14, 15;
- Loi n° 08/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 Janvier 1940 portant code pénal Congolais;
- Ordonnance N° 21/018 du 04 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement du POGRC;
- Ordonnance n° 22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022- 2025 ;

6.3 L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

L'IGAD, dont les activités recoupent celles de la CAE, a mis en œuvre plusieurs initiatives Femmes, Paix et Sécurité:

- L'adoption d'un Plan d'action régional sur les Femmes, Paix et Sécurité (2021- 2025) ;
- La création d'un Forum Femmes et Paix ;
- L'intégration de la dimension de genre dans son mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux conflits (CEWARN) ;
- L'élaboration d'une stratégie régionale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, intégrant pleinement la dimension de genre.



LES LEÇONS PRINCIPALES:

L'expérience de l'IGAD souligne le potentiel de la collaboration entre les Communautés Economiques Régionales dont les membres se recoupent, ainsi que l'importance d'intégrer la dimension de genre dans les systèmes d'alerte précoce.

7. Les approches novatrices et les meilleures pratiques

7.1 Les réseaux de médiation féminine

Plusieurs initiatives prometteuses ont vu le jour pour renforcer la participation des femmes à la médiation :

- **FemWise-Africa**: Le Réseau des femmes africaines de l'UA pour la prévention des conflits et la médiation offre un cadre continental adaptable à la région de la CAE.
- **Les réseaux nationaux de médiation**: Des pays comme le Kenya et l'Ouganda ont mis en place des réseaux nationaux de médiatrices qui pourraient être intégrés à une structure régionale.
- **La médiation communautaire**: Des initiatives de médiation féminine à la base, dans des pays comme le Burundi et le Soudan du Sud, démontrent des approches efficaces qui pourraient être généralisées.



7.2 Les systèmes d'alerte précoce sensibles au genre

Parmi les approches novatrices pour intégrer le genre dans les systèmes d'alerte précoce, on peut citer :

- **Les indicateurs spécifiques au genre**: L'élaboration d'indicateurs qui rendent compte des dynamiques de conflit spécifiques au genre et des premiers signes de violence à l'égard des femmes.
- **Les Centres de situation pour les femmes** : Les mécanismes temporaires mis en place pendant les élections pour surveiller et combattre la violence à l'égard des femmes, comme cela a été le cas au Kenya et en Ouganda.

- **Le suivi communautaire:** L'implication des organisations de femmes dans la collecte et l'analyse des informations d'alerte précoce au niveau communautaire.

7.3 Les mécanismes de financement

Plusieurs approches de financement novatrices pourraient être adaptées à la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) dans la CAE :

- **La budgétisation sensible au genre:** L'intégration systématique de la perspective de genre dans les processus budgétaires, comme l'a fait le Rwanda.
- **Le Fonds pour la paix avec volet genre:** La création de flux de financement dédiés au programme FPS au sein de mécanismes de financement plus larges pour la paix et la sécurité.
- **Financement régional mutualisé:** La création d'un fonds régional pour soutenir les initiatives transfrontalières Femmes, Paix et Sécurité (FPS), similaire au volet genre du Fonds pour la paix de l'ECOWAS.

7.4 L'Engagement des hommes

Parmi les approches prometteuses pour impliquer les hommes comme alliés dans la mise en œuvre du programme FPS, on peut citer

- **Les réseaux de champions masculins:** La mise en place de réseaux de leaders masculins qui militent pour la participation des femmes aux processus de paix.
- **La formation transformatrice sur le genre:** La formation du personnel masculin du secteur de la sécurité sur l'égalité des genres et les droits des femmes.
- **Le dialogue communautaire:** La facilitation des dialogues communautaires sur les normes de genre et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.



B. Les mesures et les recommandations politiques

8. La justification

La promotion du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est essentielle et s'appuie sur un cadre juridique complet. Toutefois, elle nécessite une action régionale renforcée pour combler les lacunes de mise en œuvre. Le Traité de la CAE (1999) [intensifie l'action régionale pour combler les lacunes de mise en œuvre]. Le Traité de la CAE (1999) établit des engagements fondamentaux en paix, en sécurité (art. 5(3)(f)), en égalité des sexes (art. 6(d)) et en politique de sécurité commune (art. 121(1)), reconnaissant que la paix est essentielle au développement (L'Art. 124(1)).

Ceci est renforcé par le Protocole de la CAE sur la paix et la sécurité (2013), qui impose l'intégration de la dimension de genre dans les mécanismes de résolution des conflits (Art. 4(3)(g)), et par la politique de la CAE sur l'égalité des sexes (2018), conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les instruments internationaux, notamment le Protocole de Maputo (2003) (L'Art. 10, 11) et l'Agenda 2063 de l'UA, orientent davantage ces efforts.

Malgré ce cadre solide, d'importants défis persistent. Les disparités dans l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) ont conduit à une directive du Conseil Sectoriel de la CAE. (EAC/SCGYCSPCD/Décision 10, 2019) en faveur d'un plan d'action régional. La sous-représentation des femmes dans les processus de paix demeure une préoccupation, reconnue par le Conseil des ministres de la CAE (EAC/CM/Décision 39, 2020). Par ailleurs, les violences sexistes liées aux conflits et le financement insuffisant du programme Femmes, paix et sécurité (FPS), constatés par le Conseil sectoriel (EAC/SCGYCSPCD/Décision 11, 2020), entravent les progrès.

Une approche régionale coordonnée est indispensable. Des opportunités existent grâce au renforcement des mécanismes régionaux, conformément aux directives du Conseil des Ministres (EAC/CM/Décision 40, 2021), et au renforcement des initiatives transfrontalières au titre du Protocole sur la paix et la sécurité (L'Art. 10 et 12).

La Priorité stratégique: Les principales recommandations comprennent la finalisation par le Secrétariat de la CAE du Plan d'action régional Femmes, Paix et Sécurité (FPS) d'ici 2025, la création d'une unité FPS dédiée et l'élaboration d'un cadre de suivi régional conforme aux normes de l'UA. Les États partenaires de la CAE doivent harmoniser leurs plans d'action nationaux, établir des lignes budgétaires dédiées à la FPS et mettre en œuvre des mesures, potentiellement des quotas (30 à 40 %), afin de garantir la participation effective des femmes, conformément au Traité de la CAE (L'Art. 6 d) et à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies. Un engagement soutenu envers ces actions stratégiques est essentiel pour parvenir à une région pacifique et où règne l'égalité des sexes.

9. Les recommandations pour le renforcement des programmes FPS dans la CAE

9.1 Pour le Secrétariat de la CAE

1. Finaliser et adopter le Plan d'action régional de la CAE sur les FPS, assorti de mécanismes de mise en œuvre, de cadres de suivi et de stratégies de financement clairs.
2. Créer une unité Femmes, Paix et Sécurité (FPS) dédiée au sein du Secrétariat de la CAE, dotée d'un personnel adéquat, de ressources suffisantes et d'un soutien politique adéquat pour coordonner les efforts régionaux de FPS.
3. Élaborer un cadre régional de suivi et d'évaluation de FPS, aligné sur le Cadre continental de résultats de l'UA et adapté au contexte de la CAE.
4. Créer un fonds régional FPS pour soutenir les initiatives transfrontalières et fournir un financement complémentaire aux activités nationales FPS.
5. Créer un réseau régional de femmes médiatrices lié à l'initiative FemWise-Africa de l'UA et aux réseaux nationaux de médiation.
6. Intégrer la perspective de genre dans tous les mécanismes de paix et de sécurité, y compris le Mécanisme d'alerte précoce et le Cadre de médiation de la CAE.
7. Faciliter les échanges réguliers de connaissances et l'apprentissage entre les États partenaires sur la mise en œuvre des FPS.

9.2 Pour les États partenaires de la CAE

1. Harmoniser les plans d'action nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité (FPS) afin d'assurer leur cohérence et leur complémentarité dans toute la région.
2. Instaurer des lignes budgétaires dédiées à la mise en œuvre des FPS dans les budgets nationaux et assurer le suivi des dépenses.
3. Renforcer les mécanismes nationaux de coordination pour la mise en œuvre des FPS, en garantissant une participation significative de la Société Civile.
4. Adopter des quotas minimaux (30 à 40 %) pour la participation des femmes aux délégations de paix, aux équipes de médiation et aux organes de gouvernance post-conflit.
5. Améliorer les mécanismes de protection des femmes dans les zones touchées par le conflit, notamment : par le biais d'unités de police spécialisées et d'initiatives d'accès à la justice.

9.3 Pour les Organisations de la Société Civile

1. Renforcer les réseaux régionaux d'organisations de femmes œuvrant pour la paix et les questions de sécurité.
2. Améliorer le suivi et le plaidoyer concernant la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) aux niveaux national et régional.
3. Documenter et diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés des initiatives de consolidation de la paix communautaires.
4. Renforcer les capacités des femmes dirigeantes à participer efficacement aux processus de paix formels.
5. Développer des partenariats stratégiques avec les institutions gouvernementales, les agences du secteur de la sécurité et les organismes régionaux.

9.4 Pour les partenaires au développement

1. Aligner le soutien sur les priorités régionales et nationales sur la mise en œuvre du programme FPS.
2. Fournir un financement flexible et à long terme pour les initiatives FPS, en dépassant les cycles de projets à court terme.
3. Soutenir les approches régionales pour aborder les dimensions transfrontalières des défis liés à la paix et la sécurité qui touchent les femmes.
4. Investir dans le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS).
5. Faciliter les échanges d'apprentissage Sud-Sud sur les programmes FPS efficaces.

10. La Conclusion

Le programme Femmes, Paix et Sécurité de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) se trouve à un tournant décisif. Malgré des progrès significatifs dans l'élaboration de cadres politiques, des défis importants subsistent quant à la traduction de ces engagements en actions concrètes. La dimension régionale des enjeux de paix et de sécurité qui concerne les femmes exige des approches coordonnées qui dépassent les frontières nationales.

Cette analyse a permis d'identifier les principales lacunes et les opportunités pour le renforcement des programmes FPS dans la CAE, en s'appuyant sur des expériences

comparatives d'autres Communautés Economiques Régionales et en soulignant des approches novatrices et des pratiques exemplaires. Les recommandations formulées offrent une feuille de route pour améliorer la coopération régionale, renforcer les mécanismes institutionnels et accélérer les progrès vers la pleine mise en œuvre du programme FPS.

En relevant les défis identifiés et en tirant parti des opportunités existantes, la CAE peut progresser significativement vers une approche de la paix et de la sécurité plus inclusive et sensible au genre, qui reconnaisse et renforce le rôle des femmes comme actrices de la paix. Cela permettra non seulement de promouvoir l'égalité des genres, mais aussi de contribuer à des résultats plus durables de paix et de sécurité dans toute la région.



11. Les Références

1. La Communauté de l'Afrique de l'Est. (1999). Le traité portant sur la création de la Communauté de l'Afrique de l'Est.
2. La Communauté de l'Afrique de l'Est. (2013). Le protocole sur la paix et la sécurité.
3. La Communauté de l'Afrique de l'Est. (2018). La politique de la CAE à l'égalité des sexes.
4. L'Union Africaine. (2018). Le cadre continental de résultats pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme Femmes, Paix et Sécurité en Afrique (2018-2028).
5. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies. (2000). La résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.
6. L'Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité. (2021). Indice Femmes, Paix et Sécurité 2021/22.
7. L'ONU Femmes. (2018). La participation significative des femmes aux processus de paix : modalités et stratégies transversales.
8. Le CEDEAO. (2018). Le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies et des résolutions connexes (2018-2023).
9. Le SADC. (2018). La Stratégie régionale de la SADC sur les femmes, la paix et la sécurité (2018-2022).
10. L'IGAD. (2021). Le Plan d'action régional de l'IGAD sur les femmes, la paix et la sécurité (2021-2025).
11. Council on Foreign Relations. (2023). La participation des femmes aux processus de paix. Femmes et la Programme de politique étrangère.
12. L'Institut international pour la paix. (2022). La mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité au sein des organisations régionales.
13. L'ONU Femmes. (2021). La participation significative des femmes aux processus de paix : modalités et les Stratégies transversales.
14. L'OCDE. (2020). L'égalité des sexes et autonomisation des femmes dans les situations de fragilité et de conflit.
15. La Banque mondiale. (2021). Les dimensions de genre des déplacements forcés en Afrique de l'Est.

Les annexes

Remarque: Les annexes seront élaborées lors des phases ultérieures.

Annexe 1: L'État d'avancement des plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies dans les États partenaires de la CAE

[Le Tableau détaillé présentant des informations sur le plan d'action national de chaque pays, notamment le processus d'élaboration, les principales priorités, les mécanismes de mise en œuvre et les modalités de financement]

Annexe 2: La représentation des femmes dans les processus de paix dans la région de la CAE (2015-2023)

[Les Données sur la participation des femmes en tant que négociatrices, médiatrices et signataires dans les principaux processus de paix de la région]

Annexe 3: Les indicateurs d'alerte précoce sensibles au genre pour la région de la CAE

[La Proposition d'indicateurs spécifiques au genre pour l'alerte précoce aux conflits dans le contexte de la CAE]

Annexe 4: la cartographie des initiatives Femmes, Paix et Sécurité dans la région de la CAE

[La Cartographie exhaustive des principales initiatives Femmes, paix et sécurité menées par les gouvernements, la Société Civile et les partenaires au développement dans toute la région]

© Centre international pour la paix des femmes, 2025
Tous droits réservés.

Veillez adresser toute correspondance à :
Women's International Peace Centre
Plot 1467, Church Road, Bulindo, Wakiso
P. O. Box 4934, Kampala, Ouganda

Tél +256 414-698684

Courriel program@wipc.org

Site web www.wipc.org

ISBN 978-9913-613-88-0



9 789913 613880